

« Règlement particulier »

Du 3ème Tournoi doubles vétérans de GENAS

Les 03 et 04 juin 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. La compétition est ouverte à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 24 mai 2023. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs non classés sont invités.
3. L'organisateur se réserve le droit de regrouper des séries si elles s'avèrent insuffisamment représentées
4. Les joueuses et joueurs vétérans devront être licenciés auprès de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Les joueurs et joueuses licenciés auprès d'une autre fédération ne sont pas autorisés à participer.
5. Le Juge-Arbitre sera : M. PERCHE Gildas. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
6. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
7. Les disciplines proposées sont : Double Dames et Hommes le samedi 03 juin 2023, Double Mixtes le dimanche 04 juin dans les séries « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec 2 sortants.
8. Les joueurs(euses) seront répartis dans des tableaux au CPPH afin de garantir un niveau cohérent dans chaque tableau. De même, les règles de l'article 3.2.1.5 du RGC seront appliquées :
"Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.
Cas particuliers :
- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus."
9. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par chèque bancaire ou par virement bancaire.
Tout courrier (envoi inscription ou envoi chèque) se fera à l'adresse :
ESAGABAD
Chez GIGOUT Sylvain
15 rue du 11 novembre
69720 Saint Bonnet de Mûre
10. Le remboursement en cas de LA, de forfait si justifié ou d'une annulation avant la date limite d'inscription aura lieu par chèque et par courrier postal.
11. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 3 »
12. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points et seront en auto-arbitrage.
13. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
14. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge arbitre.
15. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
16. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juge arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.

17. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
18. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.
19. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
20. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
21. La tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans chaque salle
22. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au samedi 20 mai 2023. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 24 mai 2023.
23. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date limite d'inscription devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
24. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, son(sa) partenaire se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un(e) nouveau(lle) partenaire ou de sa non-participation. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
25. Le Club de l'ESGABAD décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
26. Un ou plusieurs photographes arpenteront le complexe sportif pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
27. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Le Juge-arbitre :

M. PERCHE Gildas

